

**COMPTE RENDU
DE REUNION**

Date : 10/03/2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Membres :

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent : aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 14/03/2022

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 9
--	---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Vote du budget 2022, taux d'imposition 2022 et affectation de résultats 2021
2. Soutien à l'Ukraine
3. Fonctionnement de l'Epicerie du Château
4. Soutien à l'Epicerie du Château
5. Lotissement le Clos de la Pièle
6. Bilan activité SDIS 30 année 2021
7. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose au Conseil Municipal le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Soutien à l'Epicerie du Château
- Fonctionnement de l'Epicerie du Chateau

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts à l'unanimité.

1 VOTE BUDGET 2022, TAUX D'IMPOSITION 2022 ET AFFECTATION DE RESULTATS 2021

Pour faire suite aux réunions du conseil municipal des 13 janvier et 8 février, le maire a participé à la traditionnelle réunion de présentation du budget à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques, le 7 mars. Le projet reprenait les orientations budgétaires approuvées en janvier, et traduites en chiffres en février.

Les projets de la commune ont été présentés à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques (notamment construction d'un four à pains, réfection de la place du village, rénovation énergétique de la mairie et de la maison de la Marie-Fernand) qui les a approuvés.

Les justifications relatives à l'augmentation du budget du SIRP ont été apportées.

Trois modifications ont été opérées sur le budget :

- + 7000 € environ sur les recettes de fiscalités en raison de l'augmentation du nombre de logement et de la révision des bases de valeurs locatives par l'Etat (+ 3%).
- - 10 000 € de dépenses d'investissement car les frais d'électrification du futur lotissement « Le Clos de La Pièle » seront pris en charge par le lotisseur en lieu et place de la commune (voir ci-après).
- + 800 € pour la Dotation Générale de Fonctionnement en raison de l'augmentation de la population.

Le budget est construit sur la base d'une non-augmentation des taux d'imposition.

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 9
---------------------------------	--

Les principaux chapitres du budget de Fonctionnement 2022 sont donc maintenant quantifiés ainsi :

En Dépenses de gestion des services (312 899 €)

- Charges à caractère général : 94 843 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 90 477 €
- Autres charges de gestion courante : 91 995 €
- Charges financières : 9 503 €
- Dépenses imprévues : 25 970 €

En Recettes (324 129 €)

- Impôts et taxes : 190 603 €
- Dotations et participations : 106 373 €
- Autres produits de gestion courante : 22 690 €
- Ventes de produits fabriqués : 4 463 €

Les principaux chapitres du budget d'Investissement 2022 sont quantifiés ainsi :

En Dépenses (201 190 €)

- Bâtiments communaux (Four Communal, WC public, ...) : 84 970 €
- Voiries : 67 860 €
- Acquisition : 12 000 €
- Remboursement des emprunts : 36 360 €

En Recettes (232 006 €)

- Subventions d'investissement : 108 123 €
- Emprunt : 0 €
- Dotations, fonds divers et réserves : 123 883 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité le budget 2022,
- Vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2021,
- Vote à l'unanimité la non-augmentation des taux d'imposition

2 SOUTIEN A L'UKRAINE

La mairie soutient le peuple Ukrainien dans la terrible épreuve qu'il traverse. Ce soutien prend des formes diverses et concerne la collectivité et les habitants du village.

1. Mesure symbolique

Le drapeau Ukrainien flotte sur la mairie en soutien au peuple Ukrainien.

2. Générosité publique

A l'unanimité le Conseil Municipal décide un soutien de 1000 € au peuple Ukrainien qui sera versé à La Croix Rouge.

Pour ce qui est des dons individuels, il convient de privilégier les dons en numéraire, auprès d'associations reconnues d'utilité publique (liste sur <https://www.service->

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 9
---------------------------------	--

public.fr/particuliers/actualites/A15542). Cela leur permet, à travers leurs réseaux présents dans les pays d'accueil de mettre en place les actions les plus efficaces. Cette solution ne nécessite pas localement l'organisation d'une logistique importante, contrairement aux dons en nature pour lesquels les donateurs peuvent s'adresser directement (sans passer par la mairie) à des associations qui les organisent.

Pour rappel les dons en numéraires à des associations reconnues sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 75 %.

3. Recueil des offres d'hébergement

Il est absolument indispensable d'utiliser les canaux suivants pour recenser les offres d'hébergement.

3.1 Personnes morales (collectivités, associations, entreprises)

Un formulaire numérique a été mis en ligne sur le site démarches-simplifiées à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>. Les personnes morales devront remplir ce formulaire permettant leur identification et détailler les caractéristiques des hébergements.

3.2 Personnes physiques (particuliers)

Les personnes doivent se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/> qui recense les initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Ces derniers seront mis en relation à cette fin avec des associations. Dans le Gard, c'est la Croix Rouge Française qui vient d'être retenue comme opérateur. Les conditions de déploiement de son action sont en cours de définition.

Les habitants du PIN peuvent se rapprocher de la mairie qui renseignera le formulaire à leur place (qui pouvez-vous accueillir, combien de temps, dans quel type de logements ? ...)

3.3 Scolarisation des enfants

Pour le premier degré, les enfants seront inscrits à l'école par la mairie ; le directeur de l'école se chargeant ensuite, en lien avec l'IEN, d'établir les modalités pratiques de leur scolarisation.

Pour le second degré, c'est directement le chef d'établissement qui procède à l'inscription des élèves.

3 FONCTIONNEMENT DE L'EPICERIE DU CHATEAU

Nathalie, l'exploitante de l'Épicerie du Château a été reçue le 8 mars, par le maire et la 1^{ère} Adjointe, pour un point intermédiaire sur le fonctionnement de l'établissement. Le fonctionnement de l'établissement est conforme à l'attendu défini par la commune :

- L'épicerie vend des produits de qualité.
- C'est un service à la population notamment pour celle qui a des difficultés à se déplacer
- L'épicerie vend beaucoup de produits locaux en circuit court

Et pourtant, il s'avère que la fréquentation par les foyers du village **est très faible** (10 % seulement des foyers) Même les produits ménagers bio **vendus à prix coutants**, ont un succès limité.

Les actions suivantes seront lancées afin de dynamiser la fréquentation de l'établissement :

- Nouvelle relance auprès de la population par Flyers,

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 9
--	---------------------------------	--

- Mise en place d'une boîte à idées en mairie « Pourquoi ne venez-vous pas à l'épicerie ? »
- Mise en place à l'épicerie de bons de retrait pour les vacanciers, financés par les propriétaires bailleurs
- Nouvelle tentative pour obtenir un Dépôt Colis
- Publicité sur l'aménagement de la pièce du haut
- Affiche sur les parkings randonneurs

Par ailleurs, au titre du soutien à l'épicerie, la commune financera les produits ménagers bio vendus à prix coutants (voir ci-après).

4 SOUTIEN A L'EPICERIE DU CHATEAU

La commune de LE PIN soutient toutes les initiatives pour promouvoir l'environnement et a défini une politique déclinant ces initiatives ; ainsi, l'Epicerie du Château a décidé de vendre des **produits ménagers bio à prix coutants** et la mairie se propose de financer la marge de l'exploitant de l'établissement sur ces mêmes produits.

La marge habituelle sur les produits pratiqués par une épicerie de village est voisine de 2. Dans le cas présent le produit est vendu à prix coutant, en conséquence la quantité de produits vendus est évidemment plus importante. Par ailleurs il s'agit de produits non périssables.

La marge retenue, financée par la mairie, pour les produits objets de cette convention, est fixée à 1.5.

Chaque mois l'exploitant fournira à la commune les justificatifs suivants :

- Les factures d'achat de produits (quand il y aura de nouvelles factures d'achat)
- Pour chaque produit : le nombre de vente et le détail des sommes encaissées par client

La marge totale sera versée par la commune chaque trimestre à l'exploitant sous forme de subventions limitées à 3000 € par an.

La convention pourra être résiliée sous préavis de 1 mois ou sans délai, en cas de non-respect de vente à prix coutant.

Cette convention est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prolongation de la gratuité du loyer jusqu'au 1^{er} Aout 2023.

5 LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PIELE

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le Permis d'Aménager du lotissement le 28 février et que le projet définitif prend en compte les remarques des riverains.

Par ailleurs, les frais de raccordement au réseau électrique (10 000 € environ) seront finalement pris en charge par l'aménageur allégeant ainsi le budget communal.

6 BILAN ACTIVITE SDIS 30 ANNEE 2021

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 6 sur 9
--	---------------------------------	--

Le bilan d'activité des pompiers pour l'année 2021 sur la commune est donné en annexe. Il montre un nombre d'interventions ramenées aux nombres d'habitants faible (50 % de la moyenne départementale) et stable depuis 2013, à la fois pour l'incendie et les secours à personne.

7 QUESTIONS DIVERSES

- Planning élections présidentielles

Le planning de présence du Conseil Municipal pour les élections présidentielles a été arrêté.

- PPRI

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) fera l'objet d'une enquête publique avec présence de l'enquêteur en mairie les 17 mars de 14h à 17h et 19 avril de 14h à 17h30. Ne s'agissant que des bords de Tave, peu construits, la commune est très peu concernée.






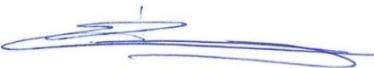



- Démonstration de motos anciennes

Une démonstration sur route (RD 5 depuis l'Ancienne Gare jusqu'au Planes) ainsi que sur stands, aura lieu le 25 septembre 2022.

**COMPTE RENDU
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 7 sur 9

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	

COMPTE RENDU (Suite)

Indice : 00

Page : Page 8 sur 9

Annexe : Rapport SDIS 30 année 2021



Fiche commune LE PIN Période : 01/2021 - 12/2021

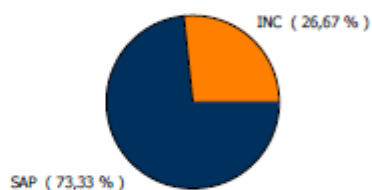
LE PIN - Nb d'intervention en : 2021

15

Nb d'interventions pour 1000 hab.	
LE PIN	44
Moyenne départementale	85

Nombre de service de sécurité	
	0

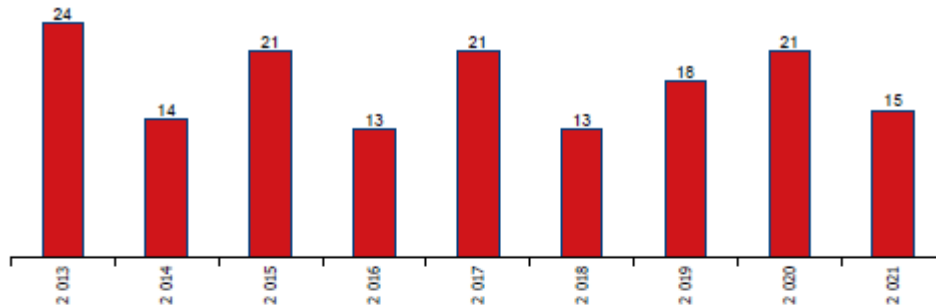
Répartition par famille d'intervention



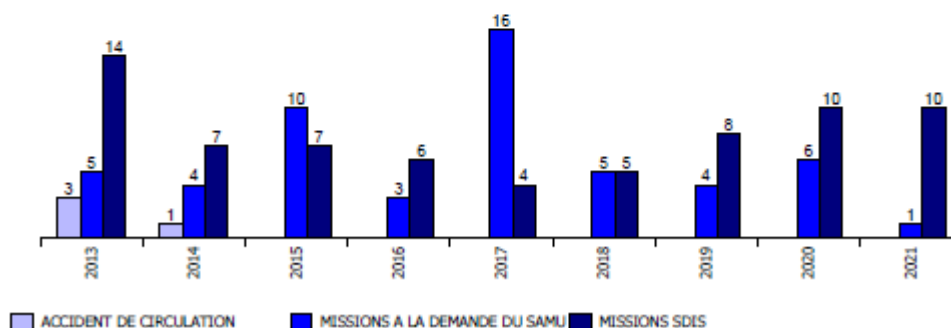
Évolution annuelle du nombre d'interventions

Une intervention est un évènement opérationnel qui reflète l'engagement physique d'au moins un moyen du SDIS30 (matériel ou humain) en un lieu et une date donnée. Lorsque plusieurs centres et/ou plusieurs engins sont sollicités sur une même intervention, on ne compte qu'une intervention.

Interventions



Secours à personne



COMPTE RENDU (Suite)

Indice : 00

Page : Page 9 sur 9



Fiche commune
LE PIN
Période : 01/2021 - 12/2021

Informations générales

Répartition des interventions par famille :



Une sortie d'engin correspond à l'envoi d'un engin d'un centre sur les lieux d'une intervention.

Famille de sinistres	Regroupement nature de sinistre	Nb inter	Nb Départs d'engins	Durée moyenne des interventions
INC	INCENDIE URBAIN	2	2	1:43:30
INC	INCENDIE VEGETAUX	2	4	1:22:30
SAP	MISSIONS A LA DEMANDE DU SAMU	1	1	1:39:00
SAP	MISSIONS SDIS	10	13	1:30:36
Total		15	20	1:31:48

Départs d'engins des principaux centres de secours du secteur

Centre	Nb Départs d'engins
Bagnols sur Ceze	20